



Dossier behandeld door
traité par

CAGN/nv

Halle, le 04 janvier 2023

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

CONVOCAATION A LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE STATUTAIRE 2023

Le Conseil d'Administration et de Gestion National porte à votre connaissance que la première **Assemblée Générale Nationale Statutaire**, prescrite par l'**article 23 des Statuts**, aura lieu le **vendredi 20.01.2023 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales Nationales Statutaires et Extraordinaires des 03.10.2022 et 28.10.2022 (vous transmis le 09.12.2022)
2. Approbation des comptes 2021-2022 (en annexe)
3. Vote du budget 2022-2023 (en annexe)
4. Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année 2024 (cotisations 2023 en annexe)
5. Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB
6. Examen des rapports :
 - a) du Conseil d'Administration et de Gestion National (en annexe)
 - b) financier (en annexe)
 - c) des censeurs (en annexe)
7. Journées Nationales – édition 2022
8. Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR (en annexe)
9. Propositions d'exclusion et demandes de levée d'exclusion et de réhabilitation – nihil
10. Nominations – nihil
11. Propositions de modifications aux Règlements RFCB (en annexe) :
 - a) **Règlement Sportif National**
(Les propositions de modification vous seront transmises aussi vite que possible)



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid.
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique.
Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001.

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 II Halle

Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21

b) Règlement Doping

(Les propositions de modification vous seront transmises aussi vite que possible)

c) Règlement d'Ordre Intérieur

Art. 10

- 12. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux**
(le procès-verbal du CSN du 05.01.2023 ainsi que les critères vous seront transmis aussi vite que possible)
-

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,
LE PRESIDENT NATIONAL,

Pascal BODENGIEN

